



POLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE
COMMISSION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS ET DES EQUIVALENCES (CRSEE)
P.V. DE LA REUNION DU VENDREDI 17 JUIN 2022 REALISEE EN VISIOCONFERENCE

PRESENTS : Belkacem ABDELHAK, Jean-Paul DELPORTE, Daniel DUFOUR, Jérôme ERCEAU, Jean-François NIEMEZCKI

Assiste : Maxime BABEUR

→ Point sur les obligations d'encadrement saison 2021-2022 :

CLUB	EQUIPE	EDUCATEUR	DIPLÔME OBTENU	OBLIGATION	OBSERVATIONS	DEROGATION / DECISION
AMIENS ETOUVIE FUTSAL	Seniors R2 Futsal	ZEMMOUR Mohamed	Néant	Futsal entraînement	La Commission a accordé une dérogation à M. ZEMMOUR en début de saison, mais ce dernier n'a pas respecté son engagement en formation cette saison. Il n'a pas suivi le module Futsal entraînement. (inscrit mais absent au module Futsal entraînement des 6 et 7 juin) Aucun justificatif d'absence valable n'a été transmis au service formation pour le moment.	La commission confirme sa décision du 9 juin dernier : A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 60 €. Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel ou peut obtenir une dérogation en cas d'engagement en formation. 1 point de pénalité au classement par match disputé en situation irrégulière au-delà du délai des 30 jours.

						Depuis le début de la saison 2021-2022, 15 rencontres officielles se sont déroulées. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 900 €, et d'un retrait de 15 points au championnat seniors R2 Futsal.
AMIENS REAL FC	Seniors R2 Futsal	BERARMA Malic	Néant	Futsal entraînement	La commission prend connaissance que l'équipe a été mise hors compétition par la commission de discipline depuis le 19/02/2022	La Commission décide de ne pas sanctionner le club financièrement pour les 7 matches programmés entre le 19/02/2022 et la fin de saison. L'amende financière est donc ramenée à 540 €.
GRANDE SYNTHÉ FUTSAL	Seniors R2 Futsal	EL ABBASSI Habib	Néant	Futsal entraînement	La Commission prend connaissance que Monsieur EL ABBASSI était inscrit au module Futsal initiation programmé en octobre 2021 dans le District des Flandres. Ce module a été annulé. Par conséquent, Monsieur ABBASSI n'a pas pu respecter son engagement en formation.	La Commission décide de revenir sur sa décision du 9 juin dernier et prolonge la dérogation accordée à M. EL ABBASSI jusqu'au 31/12/2022. Ce dernier doit suivre le module Futsal initiation et le module Futsal entraînement avant cette date. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel de la saison 2021-2022 joué en situation d'infraction.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Juridique dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, suivant les prescriptions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

→ Prochaine CRSEE : 27 juin 2022

Jean-Paul DELPORTE
Président CRSEE